



## Augmentation des tarifs de l'EHPAD d'Airaines : mis en cause par l'EPISSOS, le Département répond

Amiens, le lundi 9 octobre 2023

**Par voie de presse le 6 octobre 2023, l'EPISSOS, gestionnaire de l'EHPAD d'Airaines, met en cause le Conseil départemental de la Somme dans l'augmentation des tarifs décidée par l'établissement. Le Conseil départemental tient à réagir et mènera une inspection sur le fonctionnement de l'EPISSOS.**

### Des taux revus à la hausse deux fois pour aider les EHPAD de la Somme

L'Assemblée départementale a voté en session, le 14 novembre 2022, une délibération relative à l'objectif annuel d'évolution des dépenses des Etablissements et Services Sociaux et Médicaux Sociaux (ESSMS) pour l'année 2023.

Face à l'inflation grandissante (dépenses d'énergie, dépenses de denrées alimentaires, etc.) ainsi qu'à la demande et aux échanges avec les différentes fédérations du secteur (FEHAP, FHF, URIOPSS, NEXEM) dont l'EPISSOS est membre, le Département a décidé d'adopter, fin juin 2023, une délibération fixant un nouveau taux d'évolution des dépenses des ESSMS pour l'année 2023 avec une rétroactivité. Ce taux a justement été relevé (+ 5,14%) pour aider les structures à faire face à la hausse de leurs coûts de fonctionnement.

Une augmentation de 120 463,26 € a ainsi été accordée à l'EHPAD d'Airaines pour l'hébergement, soit une hausse de + 6,53% comparativement à 2022. En ce qui concerne la dépendance, le financement (forfaitisé en application de la réglementation) a été relevé de 25 966,99 € soit + 4,80%.

### Une problématique structurelle pour l'EHPAD d'Airaines

Les hausses de tarifs de l'EHPAD d'Airaines sont principalement liées à l'inflation mais aussi liée à une augmentation des coûts salariaux (avec notamment 6 ETP en plus au sein de l'établissement, relevant d'un choix de la structure).

Depuis le 14 novembre 2022, les échanges ont été nombreux avec les services du Département. L'arrêté étant fixé, l'EPISSOS procède à un rattrapage important dès septembre, jusqu'en décembre 2023. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la hausse sera moindre, puisque lissée sur l'année. Durant cette période, les familles peuvent faire part de leurs éventuelles difficultés financières afin d'étudier les solutions possibles (échelonnement, dossier d'aide sociale à solliciter, etc.).

### Face à cette situation, une inspection diligentée

L'Agence régionale de santé (ARS) a relevé, encore récemment, les difficultés financières au sein des EHPAD de l'EPISSOS. Le cabinet CMI/Mazars a d'ailleurs été retenu pour réaliser un audit et proposer un plan d'action. En synthèse, il ressort que les EHPAD de l'EPISSOS sont structurellement déficitaires d'environ 300 000 €, provenant majoritairement de l'EHPAD d'Airaines.

Plusieurs pistes d'actions ont été identifiées et partagées avec l'EPISSOS, qui doit y travailler. Sans attendre, le Département a décidé de mener prochainement une inspection générale sur le fonctionnement de l'EPISSOS.

### CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr

[www.somme.fr/presse](http://www.somme.fr/presse)